

ACTU'

SNUSEP
F. S. U.

LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

NOVEMBRE 2024 • n° 142

Austérité, services publics, lycées pros...

POURSUITE D'UNE POLITIQUE NOCIVE



© Marie-Caroline Guérin

BUDGET 2025

**LES SERVICES
PUBLICS PAYENT
UN LOURD TRIBUT**

P.6

SEGPA ET ÉREA

**UN AVENIR
INCERTAIN**
DOSSIER P.7

BUDGET DE L'ÉTAT

**LE FINANCEMENT DE
L'APPRENTISSAGE
FAIT DÉBAT**

P.12

25 NOVEMBRE

**CONTRE LES
VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES**

P.14

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

LUTTER CONTRE LA PORNOGRAPHIE ET METTRE FIN À LA « CULTURE DU VIOL »

LORRAINE QUESTIAUX, avocate au barreau de Paris et militante féministe, veut déconstruire les croyances séculaires et les représentations misogynes du viol, sources de l'impunité en France. Elle s'oppose à l'introduction du consentement dans la loi et incite à lutter prioritairement contre la pornographie, source de l'oppression masculine.

POURQUOI DIT-ON QUE LE PROCÈS DE MAZAN EST AUSSI LE PROCÈS DE LA « CULTURE DU VIOL » ?

Le procès de Mazan vient rappeler deux choses cruciales : les violences sexuelles ne sont pas le fruit de déviances sexuelles ; et l'oppression matérielle s'appuie sur une oppression culturelle, sur une idéologie – en l'espèce celle de la « culture du viol », inhérente à la domination masculine.

Pour lutter contre l'impunité des violences sexistes et sexuelles et garantir aux femmes et aux enfants la protection et l'effectivité de leurs droits les plus fondamentaux, il est indispensable que la société analyse le viol d'une manière scientifique et rationnelle. Pour cela, il faut abandonner les croyances séculaires et les représentations misogynes du viol et mettre la stratégie de l'agresseur

et la victimologie au cœur de l'enquête. L'immense prise de conscience sociétale initiée par #MeToo se heurte toujours à de puissants verrous et résistances au sein desquels on trouve celles et ceux en charge de rendre la justice (autorités judiciaires, police, juges, avocat-es...). En ce sens, l'institution judiciaire est un bastion de la « culture du viol » car les mauvaises pratiques sont anciennes et profondément ancrées. Comme le relevait Bourdieu en son temps : la remise en question des croyances personnelles des individus au sein de professions à fort capital social, habitués à juger les autres, est presque impossible psychologiquement pour un très grand nombre. Ce bastion est bien gardé aussi par le rôle non négligeable des avocat-es de la défense devenu-es au fil des années des « acquitateurs d'auteurs de viol ».

Aveuglé-es par le plaisir de gagner, certain-es opèrent des stratégies de défense qui s'appuient sur les pires ressorts misogynes – au mépris de leur serment et surtout de ce qui nous lie toutes et tous dans cette société : la dignité humaine.

Ce procès, c'est l'occasion de saisir que l'impunité des viols en France n'a rien à voir avec une loi mal rédigée – en l'occurrence la loi est tout à fait exploitable car elle trouve son origine dans des normes puissantes : le droit, les normes sociales, nos représentations.

« SI LE CONSENTEMENT APPARENT DEVIENT L'ÉLÉMENT CONSTITUTIF DU VIOL, ALORS LE PIÈGE SE REFERMERA CONTRE TOUTES LES FEMMES QUI ONT CÉDÉ. »

Rappelons que, tout comme M. Pelicot et les 51 accusés, 17 millions de français se connectent aux principaux sites pornographiques en France chaque mois pour trouver du plaisir devant des vidéos de ce type de scènes... Peut-être d'ailleurs faudrait-il commencer par édicter des lois contre la pornographie !

LE PRÉSIDENT MACRON VEUT INTRODUIRE LA NOTION DE CONSENTEMENT DANS LA DÉFINITION DU VIOL, QU'EN PENSES-TU ?

C'est la pire chose à faire en ce moment. La notion de consentement est subjective, dangereuse et qui nous renvoie à la notion de servitude volontaire et de domination. Cette notion sert l'impunité des agresseurs. Elle a fait son entrée dans les débats juridiques mais c'est une conquête de la défense des auteurs de viols, la loi pour le moment ne l'évoque pas. Nous ne devons pas consacrer dans la loi ce moyen dont use systématiquement la défense pour dédouaner les auteurs des faits de viols dont ils sont accusés. Il faut bien avoir en tête que les agresseurs obtiennent le

consentement de leur victime par divers stratagèmes (emprise, alcool, sidération...) – certains allant même le mettre en œuvre précisément pour fabriquer leur impunité. Or, ce que la victimologie nous apprend, c'est que les victimes qui ne résistent pas psychologiquement (elles n'ont pas la force) collaborent et peuvent même dire le fameux « oui ». Quand une victime, pour de multiples raisons (honte, peur...) a « consenti », elle culpabilise et ne dépose généralement pas plainte. Quand elle le fait, l'ambivalence de son comportement au moment des faits est soulignée par la défense et suscite toujours le doute chez les juges et les juré-es. Si le consentement apparent devient l'élément constitutif du viol, alors le piège se refermera contre toutes les femmes qui ont cédé. L'agresseur au stratagème sophistiqué pourra se disculper en apportant la preuve du consentement apparent de la victime, faisant oublier la contrainte ou la manipulation qu'il a employée au préalable.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE SE MOBILISER LE 19 ET LE 25 NOVEMBRE ?

La lutte que je trouve la plus importante aujourd'hui est celle contre la pornographie. Elle est au cœur du système d'oppression masculine. La pornographie constitue un crime contre l'humanité des femmes et sert chaque jour aux agresseurs dans les tribunaux pour donner foi et force à leurs mensonges. Puisque tout est possible dans le porno, que la norme qui y est massivement fabriquée est celle selon laquelle « les femmes acceptent avec plaisir tous les supplices », alors la bonne foi des hommes est irréfutable. Ils sont toujours innocents et le doute profite à l'accusé. ■

Propos recueillis par Sigrid Gérardin

SOMMAIRE

ENTRETIEN P2

Lutter contre la pornographie et mettre fin à la « culture du viol »

ÉDITO P3

ACTUALITÉS P4 À 6

Cap maintenu contre les lycées pros / Manque de profs dans les LP / Élèves sans affectation / Parcours différencié / Les services publics payent un lourd tribut

DOSSIER P7 À 10

SEGPA et ÉREA : un avenir incertain

MÉTIERS P11

Mutations : une victoire syndicale / Contester son avis final de RDVC

POLITIQUES ÉDUCATIVES P12 & 13

Le financement de l'apprentissage fait débat / Les carences de l'inclusion scolaire / L'autorégulation / L'enseignement privé sous perfusion publique

GRAND ANGLE P14 & 15

Le 25 novembre, mobilisons-nous contre les violences faites aux femmes / Importance de l'éducation à la sexualité / Rendre leur voix aux Afghanes



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

38 rue Eugène Oudiné 75013 PARIS

Tél. : 01 45 65 02 56

snuep.national@wanadoo.fr - www.snuep.fr

Directeur de la publication : Axel Benoist

Collaboratif : F. Allègre, P. Bernard, M. Billaux, E. Jalade, E. Mouazan, L. Ruault, L. Toussaint, L. Trublereau..

Crédits photo : M. Billaux, S. Bontoux,

S. Gérardin, M.-C. Guérin, C. Jaunet,

P. Lagrange, M. Roux.

PAO : Studio Sevillanes

N° CP : 1228 S 05844

ISSN : 2800-8448 - 1 €

Régie publicitaire : Com D'Habitude

Publicité, Tél. : 05 55 24 14 03

clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

Imprimerie : Compedit Beauregard,

ZI Beauregard, BP39, 61600 La Ferté Macé

Encarts : Suppléments n°1 et 2,

Bulletin d'adhésion, Bulletin de vote, enveloppe blanche et enveloppe bleue

COMBATTRE LA POLITIQUE DU PIRE

SE SYNDIQUER
POUR RÉSISTER

En juin dernier, le Président de la République a précipité le pays dans l'instabilité institutionnelle pour mieux poursuivre sa politique néo-libérale. Désavoué dans les urnes, mais ne craignant ni d'indigner ni de démotiver les électeurs, il a choisi d'accroître la crise démocratique en nommant un Premier ministre issu d'un parti de droite arrivé 5^e aux législatives.

Les premières déclarations de ce Premier ministre et de son gouvernement n'ont laissé aucun doute sur la politique qu'ils souhaitent mener : celle des macronistes mais en pire et en outre sous la tutelle d'une extrême-droite ravie d'être ainsi placée au centre du jeu politique.

Dans sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, puis à travers la présentation de son projet de loi de finances, M. Barnier a confirmé le cap de l'austérité, en totale contradiction avec les besoins du pays face aux urgences sociales, économiques et écologiques. Pour les agent-es des services publics, dont les PLP, le Premier ministre n'envisage pas seulement un gel des salaires : suppressions d'emplois et accroissement de la pression complètent le tableau. L'exemple du recours aux enseignant-es retraité-es volontaires pour remplacer les absent-es ou tutorer les collègues qui découvrent le métier pourrait être cocasse mais il témoigne surtout d'un profond mépris pour notre profession.

Toujours dans cette déclaration, M. Barnier a affirmé ne pas vouloir mener de grande réforme sur l'Éducation nationale. Mais, même en lui accordant le

« M. BARNIER A CONFIRMÉ
LE CAP DE L'AUSTÉRITÉ, EN TOTALE
CONTRADICTION AVEC LES BESOINS DU
PAYS FACE AUX URGENCES SOCIALES,
ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES. »

bénéfice du doute, nous n'oublions pas que, ces dernières années, nombre de réformes néfastes ont directement percuté la voie professionnelle sans qu'elles n'aient été sous-tendues par une loi. Ainsi, quand il dit vouloir « continuer » à valoriser les voies professionnelles, il s'inscrit clairement dans la continuité des réformes menées

par ses prédécesseurs, en évoquant de surcroît les différentes filières de formation au lieu de la seule voie scolaire ! Ses propos ont d'ailleurs été confirmés tant par la nouvelle ministre de l'Éducation nationale que par le ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel, qui prétendent « ne pas vouloir changer le cap du navire, mais seulement sa vitesse »...

Ce qui s'annonce avec le maintien d'une telle politique antisociale, ce sont des restrictions de moyens, l'absence de revalorisation des salaires et des pensions et de nouvelles restrictions des libertés publiques. Il est donc absolument indispensable de se syndiquer, de convaincre des collègues autour de soi de le faire également. Il faut faire vivre les sections syndicales, partout, pour opposer la force du nombre aux régressions que voudrait nous imposer une infime minorité, celle des classes possédantes. Syndiqué-es, nous sommes plus fort-es, moins isolé-es, en capacité de résister, de nous entraider et de créer du commun.

FRANCK FERAS

Co-secrétaire national

NOUVEAU MINISTRE DÉLÉGUÉ

CAP MAINTENU CONTRE LES LYCÉES PROS

Si la nomination d'un ministre délégué sous la désormais seule tutelle de l'Éducation nationale pouvait être accueillie positivement, le choix d'Alexandre Portier ne rassure pas. Il entend accélérer la réforme des lycées pros, y compris contre les personnels.



© Catherine Jaunet

« L'HEURE EST À L'AMÉLIORATION DE NOTRE CARTE DES FORMATIONS QUI EST UNE PRIORITÉ CENTRALE POUR NOS LYCÉES PROFESSIONNELS, À LA MONTÉE EN PUISSANCE DES BUREAUX DES ENTREPRISES AU CÔTÉ DES DDFPT, OU ENCORE AU RENFORCEMENT DES LIENS AVEC L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LES ENTREPRISES. »

Alexandre PORTIER,

Ministre délégué chargé de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel

Lors de l'annonce du gouvernement Barnier, les projecteurs se sont attardés sur la nomination surprise d'Anne Genetet à l'Éducation nationale. « Médecin, auto-entrepreneure et blogueuse »¹, le profil de cette députée des Français-es de l'étranger a surpris. Ses premières prises de paroles, reprenant des formules de G. Attal, ne laissent guère de doute sur la poursuite de la politique éducative de l'ex-Premier ministre. Dans ce contexte, la nomination d'un ministre délégué chargé

de la réussite scolaire et de l'enseignement professionnel doit nous interpeller. A. Portier n'a pas tardé à développer dans la presse sa pensée pour l'école, directement tirée de la droite réactionnaire.

VOIE PRO MÉCONNUE

Feignant de dénoncer les annonces politiques verticales qui désorganiseraient tout, le ministre délégué considère que, sans ministre, la rentrée s'est bien passée. C'est mépriser les élèves qui, toquant à la porte des lycées pros courant septembre, sans trouver de place, ont perdu plusieurs semaines de cours et n'ont pu accéder à la formation de leur choix. C'est ignorer les cours non assurés depuis la rentrée par manque de professeur-es dans les lycées professionnels. Des carences qui semblent sans intérêt pour A. Portier.

VOIE D'EXCELLENCE, BIS REPETITA

Le ministre délégué a déjà enchaîné les déclarations sur tout, débitant les poncifs : la baisse du niveau des élèves due à la baisse du niveau des enseignant-es, la nécessité de l'uniforme pour améliorer le système éducatif, le passage à l'excellence pour la voie professionnelle. Des formules populistes identiques aux premières déclarations du ministre Blanquer. A. Portier a annoncé garder le cap de la réforme lancée par C. Grandjean et a déjà laissé entrevoir l'accélération de la transformation des lycées professionnels en centres d'insertion : montée en puissance des bureaux des entreprises, renforcement du lien avec les entreprises et refonte de l'orientation pour davantage d'adéquationnisme avec le bassin d'emploi. Décrypter les intentions, alerter pour agir, le SNUEP-FSU est déjà mobilisé. ■

Axel BENOIST

1. Présentation sur son site désormais supprimée

DES PRÉPA-2^{DE} À ABANDONNER

L'ex-ministre démissionnaire a annoncé que le DNB ne serait pas remanié pour la session 2025. Elle passe le dossier à sa successeuse, tout en laissant planer le doute sur une potentielle généralisation des classes de prépa-2^{de}.

Or, ces classes expérimentées cette année auprès d'élèves affecté-es par Affelnet mais ayant échoué au brevet ont fait un flop : elles sont loin d'être remplies de jeunes dont les familles seraient volontaires et certaines ont même servi de roue de secours pour élèves sans affectation que les rectorats ne savaient où caser !

Le SNUEP-FSU continuera de revendiquer auprès des nouveaux ministres l'abandon de ces classes aux contenus indigents et aux maigres horaires : le DNB ne doit pas devenir un outil de tri social. ■

Franck FERAS

CRISE D'ATTRACTIVITÉ

Manque de profs dans les LP

Faute de ministre, la rentrée 2024 s'est pour une fois passée sans l'habituelle communication ministérielle déclamant que tout va pour le mieux ! Voilà qui aura au moins permis d'échapper à ce mensonge traditionnel.

En effet, les remontées obtenues par le SNUEP-FSU dès la première semaine de cours, auprès de plus d'une centaine d'établissements répartis sur tout le territoire, tendent à prouver le contraire. Selon cette enquête, il manquait au moins un-e enseignant-e dans 65 % des établissements de la voie pro scolaire. Pire, pour 25 % des lycées professionnels, ce sont 2 enseignant-es qui faisaient défaut, et 3 enseignant-es ou plus manquaient

à l'appel dans près de 20 % des LP. Parmi les disciplines les plus touchées, nous retrouvons quasiment tous les enseignements généraux, la biotechnologie, mais aussi l'économie-gestion, la maintenance ou le bâtiment, par exemple.

La crise du recrutement dénoncée de longue date s'est donc concrétisée cette fois encore. Sans surprise, seul le recours massif aux contractuel-les est envisagé. Pourtant, redonner de l'attractivité au métier de PLP est possible, en déroutant une partie des moyens donnés à l'apprentissage pour augmenter les salaires et en recentrant le métier sur les enseignements disciplinaires. ■

Franck FERAS



© Marie-Caroline Guérin

PARCOURS DIFFÉRENCIÉ OU EN ZIG-ZAG ?

Selon ses créateurs, le parcours différencié permet la préparation au supérieur pour une moitié de classe de terminale bac pro, et une meilleure insertion professionnelle des élèves les plus faibles. C'est oublier la réalité : l'orientation en voie professionnelle est souvent subie, l'accès au diplôme facilite un emploi mais pas toujours dans la branche préparée. Faire passer les épreuves dès le retour des vacances de printemps, puis scinder les classes, est irresponsable. Une partie des élèves est censée préparer le post-bac au lycée, l'autre son insertion pro, par un stage non évalué, et dont la gratification est incertaine en ces temps de coupes budgétaires. Quel cerveau a pu penser que tou-tes reviendraient quelques jours pour préparer l'épreuve de PSE et l'oral de projet ? Cette main-d'œuvre gratuite est un effet d'aubaine pour des employeurs démarchant déjà nos élèves, surtout celles et ceux qui veulent une poursuite d'études. Soyons inquiet-es pour nos élèves les plus fragiles, qui déjà peinent à trouver les PFMP obligatoires : ils risquent de zapper cette étape. En clair, nos classes vont se vider et ce seront encore des heures de formation en moins pour nos élèves. Sans compter l'effet désastreux pour le niveau de qualification, le risque à très court terme d'une embauche au niveau bac sans le diplôme. Il est encore temps de cesser cette aberration, de revenir à un calendrier raisonnable en reculant la date des examens ponctuels et d'abandonner ce « parcours en Y ». ■

Dominique BOUILLAUD

LE SAVIEZ-VOUS ?

Combien d'élèves allophones en lycée ?

12 200 ÉLÈVES ALLOPHONES ÉTAIENT ACCUEILLI-ES EN LYCÉES EN 2023, SOIT 19 % DE PLUS QU'EN 2022.

56 % D'ENTRE EUX DISPOSaient D'UNE UPE2A ET 20 % D'ENSEIGNEMENT DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE.

AINSI, PRÈS DE 3000 ÉLÈVES N'AVAIENT AUCUNE AIDE.

MANQUE DE PLACE DANS LES LYCÉES PROS

Élèves sans affectation

À la rentrée 2023, la Défenseure des Droits s'était alarmée de la situation des milliers d'élèves non affecté-es, notamment à l'issue de leur 3^e. Le manque de places en lycée professionnel en était l'une des principales raisons. Même s'il est difficile d'obtenir des chiffres fiables dans toutes les académies, les remontées deux semaines après cette rentrée ne montrent pas d'amélioration. *Le Monde* estime leur nombre à plus de 13 800. Le SNUEP-FSU en a recensé plus de 1 200 dans l'académie de Versailles – dont 700 dans l'Essonne – 2 500 dans celle de Lyon – où il faudrait ouvrir 2 LP par département pour couvrir les demandes des élèves – 1 100 pour Rennes, 700 pour Nantes, plus de 500 pour Créteil, 427 pour Toulouse dont 275 dans le seul département de la Haute-Garonne... À Paris, 223 élèves de 3^e n'avaient aucune



© Sigrid Gérardin

affectation, alors même que 6 LP y ont été fermés en 2023. Il ne reste aux familles qu'à opter pour le redoublement, l'inscription dans le privé ou l'apprentissage. C'est le droit des élèves à choisir leur orientation, ou même simplement à avoir accès à l'éducation, qui est ainsi bafoué à chaque rentrée. ■

Céline DROAL

BUDGET 2025

LES SERVICES PUBLICS PAYENT UN LOURD TRIBUT

Au prétexte de la dette et du dogme des 3 % de déficit, M. Barnier disqualifie les solutions de justice fiscale et impose l'austérité aux services publics. Il opte pour le renforcement des inégalités et l'école en est la première victime.



Le gouvernement compte supprimer 41 milliards d'euros de dépenses en 2025 – baisse jamais réalisée hors crises –, dont 21,5 milliards pour le budget de l'État. Un seul ministère échappe aux fourches de l'austérité, celui de la Défense qui progresse de 3,2 milliards d'euros. Pour l'école, l'illusion aura été courte. Dix jours après l'avoir présentée comme sa priorité, le Premier ministre saigne l'Éducation nationale. 4000 postes d'enseignant-es supprimés et un budget de l'enseignement scolaire en hausse de 100 millions d'euros, soit moins que l'augmentation naturelle de la masse salariale par les avancements de carrière. Autrement dit, une diminution des crédits et une année 2025 sans augmentation de salaire.

Pour maintenir la politique de l'offre et ne répondre qu'aux marchés financiers, le gouvernement rationne les services publics et les affaiblit toujours plus. L'augmentation des impôts des plus riches, particuliers et entreprises, faible et seulement temporaire, n'est qu'un effet de manche. La hausse de la taxe

électricité et le report injuste de l'indexation des retraites de 6 mois montrent que le gouvernement est friand de solutions fiscales très inégalitaires et lourdes pour nombre de personnes en difficulté.

Ce choc budgétaire est bien un choix politique pour diminuer la dépense publique au lieu d'aller chercher des recettes beaucoup plus justes et à la hauteur des enjeux sociaux, économiques et écologiques du pays. ■

Axel BENOIST

VERS DES SUPPRESSIONS DE POSTES

Pour justifier les futures suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale, le rapport de l'IGÉSR¹ et de l'inspection des finances « *Revue de dépenses : dispositifs en faveur de la jeunesse* », daté du mois d'avril, a été rendu public en septembre. Au regard des personnes auditionnées, principalement des membres de cabinets ministériels et des hauts fonctionnaires, les scénarios proposés sont sans surprise : profiter de la baisse démographique pour supprimer des milliers de classes dans tous les niveaux. La mission reconnaît que ses modèles ne prennent pas en compte les considérations locales mais qu'importe, aucune entrée qualitative ne figure dans ce rapport. L'objectif assigné était de proposer la modélisation de « méthodes de rationalisation » de la répartition des moyens pour économiser. Jusqu'à 1800 suppressions d'emplois dans les LGT d'ici 2028, notamment dans les communes rurales, affaibliront encore davantage le service public. Les lycées pros sont absents des préconisations, soi-disant faute de données. Ne serait-ce pas plutôt dû à l'estimation du service statistique du ministère qui table sur une augmentation de 20 000 élèves de 2023 à 2028 ? Une telle croissance nécessiterait des créations de postes dont les gouvernements libéraux ne veulent pas. ■

Axel BENOIST

1. Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

LE SAVIEZ-VOUS ?

Quels moyens pour l'enseignement professionnel public en 2025 ?

LE GOUVERNEMENT ENVISAGE UNE DIMINUTION DE 220 EMPLOIS D'ENSEIGNANT-ES DANS LES LYCÉES PROS PUBLICS (59 374 ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN). OR 4 000 ÉLÈVES SUPPLÉMENTAIRES SONT ATTENDU-ES À LA RENTRÉE 2025. LES CLASSES SERONT DONC PLUS CHARGÉES, D'AUTANT QUE CETTE ANNÉE DÉJÀ IL Y A PRÈS DE 10 000 ÉLÈVES EN PLUS ET UNE SUPPRESSION DE 218 EMPLOIS. LE BUDGET DE 5,5 MILLIARDS AUGMENTE DE 79 MILLIONS, SOIT MOINS QUE L'AUGMENTATION NÉCESSAIRE AUX AVANCEMENTS. POUR LES GOUVERNEMENTS, VALORISATION RIME AVEC RÉDUCTIONS.

SEGPA ET ÉREA

UN AVENIR INCERTAIN



© Muriel Billaux

« LES EGPA ONT TOUTE
LEUR PLACE DANS LE SYSTÈME
SCOLAIRE MAIS IL Y A URGENGE
À LES RENFORCER. »

Dossier réalisé par : Cécile Amalric,
Rafikha Bettayeb, Muriel Billaux,
Cécile Chéné, Franck Feras, Fabien
Mélanie, Coralie Raveau

L'enseignement adapté (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté et Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté), outil d'émancipation et de lutte contre les inégalités, offre aux élèves en difficulté un parcours scolaire adapté à leurs besoins, sur le principe du « tou-ttes capables ». Entre réformes et fermetures de classes, il est pourtant menacé. Cette situation participe à la dégradation des conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels.

« DE PLUS EN PLUS D'ÉLÈVES ACCUEILLI-ES EN CAP ONT DES PROFILS DE TYPE ITEP, VOIRE IME. PLUSIEURS PLP SONT TITULAIRES DU CAPPEI MAIS SE RETROUVENT QUAND MÊME DÉMUNI-ES FACE À CES ÉLÈVES... IL DEVIENT DIFFICILE DE TRAVAILLER EN SÉCURITÉ DANS LES ATELIERS MALGRÉ L'INCLUSION DE LA PLUPART DE CES ÉLÈVES DANS LE DISPOSITIF ULIS CAR LEUR ACCOMPAGNEMENT NÉCESSITE UNE PRÉSENCE CONSTANTE. »

Adeline O.,

PLP Biotechnologie en ÉREA,
Académie d'Orléans-Tours

« NOUS ACCUEILLONS UN NOMBRE CROISSANT D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP OU RELEVANT DE L'ITEP, INTÉGRÉ-ES DANS NOS CLASSES SOUVENT FAUTE DE PLACES EN STRUCTURES SPÉCIALISÉES. NOUS CONSTATONS ALORS QUE DE NOMBREUX ÉLÈVES AYANT UN PROFIL ADAPTÉ À LA SEGPA SE RETROUVENT EN GRANDE DIFFICULTÉ, VOIRE COMPLÈTEMENT PERDU-ES, DANS DES CLASSES GÉNÉRALES SURCHARGÉES. TRISTE NOUVEAUTÉ EN 6^e AVEC LA SUPPRESSION D'UNE HEURE D'APPROFONDISSEMENT EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES POUR DES ÉLÈVES DE SEGPA QUI EN ONT LE PLUS BESOIN. »

Jérémy B.,

PLP Éco-Gestion Vente en SEGPA,
Académie de Dijon

L'INCLUSION À TOUT PRIX AU DÉTRIMENT DE L'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

L'école inclusive est désormais privilégiée pour prendre en charge la grande difficulté scolaire. L'enseignement adapté (EA) est abandonné au profit de cette inclusion systématique, sans moyens supplémentaires. Le CAPPEI a intégré ce glissement en faisant des enseignant-es spécialisé-es des personnels ressources capables d'aider leurs collègues à inclure les élèves à BEP¹, niant ainsi la spécificité de l'EA et créant un mélange des genres entre grande difficulté scolaire et handicap. Ce mélange s'observe aussi dans l'explosion des notifications MDA², les familles sollicitant un avis médical dès l'apparition de difficultés scolaires. Cette médicalisation remet en cause l'EA, délaissé par le ministère. Cette évolution du recrutement des élèves en SEGPA et ÉREA, de plus en plus nombreux à avoir des dossiers MDPH² et des profils troubles du comportement, impacte les collègues formé-es uniquement à la grande difficulté scolaire.

UNE CIRCULAIRE SEGPA DATANT DE 2015...

Depuis cette circulaire, les ministères successifs ont clairement abandonné les SEGPA qui accueillent pourtant 82 000 élèves dans 3 600 collèges. Aucune amélioration des conditions de travail, aucune prise en compte des revendications des personnels. De nombreuses classes SEGPA ont été fermées ces dernières années, par réduction des moyens alloués aux établissements ou du nombre d'élèves orienté-es vers ces structures. En 20 ans, les SEGPA ont perdu 25 % d'élèves, en raison d'une volonté politique d'inclusion en classe ordinaire et à cause du décalage de l'orientation en SEGPA en fin de 6^e et non plus après le CM2. Cette logique d'une inclusion accrue prédomine et des départements ont perdu le sens même de l'adaptation scolaire. En instaurant des 6^{es} inclusives à la place d'une structure réelle à 4 divisions, la continuité pédagogique et la reconstruction d'une posture d'élève sont mises à mal. Si des équipes s'engagent dans des approches à même de faire réussir ces élèves, la 6^e inclusive ne répond pas aux besoins de celles et ceux auxquelles il faut 4 années d'EGPA pour travailler leur orientation, leur projet professionnel.

Pourtant, les SEGPA permettent la réussite de ces élèves fragiles et devraient donc faire l'objet d'une vraie attention. Il serait nécessaire de préciser clairement les missions des DAAC³ et des PLP professeurs principaux en 3^e car elles s'alourdissent de

plus en plus sans qu'ils et elles sachent précisément qui doit faire quoi pour l'orientation, les stages, les restrictions ou non des sorties scolaires, l'effectif maximum dans les ateliers, la transparence du budget... De plus, quand les départements investissent dans les plateaux techniques, les difficultés demeurent pour les équiper et les faire fonctionner. Les collègues PLP en SEGPA doivent souvent négocier pour obtenir simplement le matériel nécessaire aux réalisations de leur champ professionnel.

Le maintien des SEGPA est et reste une nécessité. L'ensemble des élèves ayant des difficultés scolaires graves et persistantes doivent pouvoir être accueilli-es dans ces structures. Un maillage sur tout le territoire dans les collèges publics est nécessaire pour mieux répondre à l'ensemble des besoins. Les EGPA ont toute leur place dans le système scolaire mais il y a urgence à les renforcer.

SEGPA : VICTIME COLLATÉRALE DU CHOC DES SAVOIRS

L'arrêté du 15 mars 2024 redéfinit le volume horaire des élèves de SEGPA : les modifications touchent notamment les 18 h de projets et surtout font perdre une heure de technologie en 6^e. Quelle injustice ! On retire du temps d'enseignement aux élèves les plus en difficulté pour financer les groupes de niveaux du « Choc des savoirs ». De plus, une circulaire en contradiction avec l'arrêté propose leur inclusion dans ces groupes, souvent plus chargés, les privant de l'expertise des enseignant-es spécialisé-es. L'arrêté n'impose pourtant pas cette organisation par niveaux dans leur grille horaire. Ces contradictions démontrent le peu d'intérêt accordé à l'école inclusive.



© Serge Bontoux



© Marie-Caroline Guérin

ABANDON DES ÉREA ?

Il y a 20 ans, il y avait environ 120 ÉREA en France ; il en reste 80 aujourd'hui. Des internats, composantes essentielles des ÉREA pour l'accueil des élèves en grande difficulté scolaire et sociale, ont été fermés ou ont vu leur capacité d'accueil réduite. Si la circulaire de 2017 insistait sur l'importance d'un pilotage national et académique des ÉREA/LEA⁴ et sur le fait d'homogénéiser l'accueil notamment dans les internats éducatifs, cette volonté a fait long feu... Dans l'académie de Nantes par exemple, le groupe de pilotage n'a pas été réuni depuis 2018. Et entretemps, l'un des ÉREA a fermé ! Ces petits établissements coûtent cher aux Régions (importants frais de viabilisation/rénovation, plateaux techniques, personnels) et à l'État (taux d'encadrement supérieur aux LP), pressés de faire des économies.

UN SECTEUR MÉDICOSOCIAL DÉLAISSÉ

Faute de création de places en établissements spécialisés pour les élèves qui en ont besoin, la pénurie impose d'affecter en SEGPA ou ÉREA de nombreux élèves relevant des ITEP⁵, ESMS⁶ ou ULIS. Des mois d'attente sont nécessaires pour accéder aux structures spécialisées, le secteur médico-social ayant perdu, en 2024, 230 millions d'euros de budget. Cette situation éjecte de l'enseignement adapté des élèves qui devraient y être affectés et dont la place est prise par d'autres, scolarisables dans l'enseignement spécialisé.

Cette pénurie organisée est la conséquence de politiques austéritaires faisant passer les considérations budgétaires avant les intérêts des élèves. Le SNUEP-FSU alerte sur les conséquences de ces fermetures pour les élèves en difficulté, insistant sur l'intérêt de maintenir ces structures spécialisées qui garantissent un accompagnement adapté. Il réaffirme l'importance du maintien de la diversité des prises en charge, à travers des structures spécifiques, pour s'adapter aux besoins de chaque élève et favoriser la réussite de tou·tes. ■

1. Besoins éducatifs particuliers
2. Maison départementale de l'autonomie/ des personnes handicapées
3. Délégation académique aux arts et à la culture
4. Lycée d'enseignement adapté
5. Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques
6. Établissements ou services médico-sociaux

LE PACTE DANS L'ASH

Alors que les collègues de l'enseignement adapté tirent depuis longtemps la sonnette d'alarme sur leurs conditions de travail dégradées et les difficultés générées par une inclusion à tout va et sans réels moyens supplémentaires, la seule réponse concrète apportée par le ministère est le Pacte. Par ce système indemnitaire, on propose donc à des personnels, déjà débordés par la quantité de leurs missions, de faire encore plus d'heures ! Pour le SNUEP-FSU, ce n'est pas de pactes dont l'ASH a besoin, mais bien de moyens pérennes supplémentaires permettant une meilleure répartition des tâches à accomplir. ■



85,5 %

DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP SONT SCOLARISÉ·ES EN MILIEU SCOLAIRE ORDINAIRE, HORS STRUCTURES HOSPITALIÈRES OU MÉDICO-SOCIALES.

232 900

ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP SONT SCOLARISÉ·ES DANS L'ENSEIGNEMENT DU 2^d DEGRÉ, SOIT 4,1 % DES ÉLÈVES DU 2^d DEGRÉ. 83,3 % SONT DANS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

16,7 %

DE CES ÉLÈVES SONT DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL. 62,2 % SONT EN COLLÈGE, 11 % EN SEGPA ET 10 % EN LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE.

3 élèves sur 4

PARMI LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP SONT SCOLARISÉ·ES EN CLASSE ORDINAIRE. LEUR NOMBRE A ÉTÉ MULTIPLIÉ PAR 2,5 EN 10 ANS.

x 2

LE NOMBRE D'ÉLÈVES SCOLARISÉ·ES EN ULIS A DOUBLÉ EN 10 ANS. 12,4 % SONT EN LYCÉE PRO, 0,4 % EN LGT. 500 ÉLÈVES ULIS SONT DANS LES 76 ÉREA.

Sources : RERS 2024 et note info DEPP n°23-51, déc. 2023

INDEMNITÉS DANS L'ASH

L'indemnité de fonction particulière versée mensuellement (70,35 €) n'est perçue que par les enseignant-es du second degré titulaires, possédant le CAPPEI¹ et exerçant au moins à mi-temps dans l'ASH. Jusqu'à la fin de l'année 2020-2021, elle était également versée aux enseignant-es titulaires et non-titulaires en CDI ne détenant pas le CAPPEI. Pour le SNUEP-FSU, cette indemnité doit être déconnectée de la détention du CAPPEI d'autant que, malgré les annonces de 2017, des enseignant-es, titulaires ou non, peuvent toujours être affecté-es dans les structures de l'ASH sans détenir le CAPPEI, et ce, sans être volontaires.

L'indemnité annuelle de 1 765 € pour exercice dans l'ASH est également versée mensuellement.

Elle remplace depuis 2017 les heures supplémentaires effectives (HSE) versées jusque-là pour les réunions de coordination et de synthèse. Cette modification a sécurisé les paiements car tou-t-es les PLP ne bénéficiaient pas du versement des HSE ou pas à la même hauteur.

Néanmoins, le montant de l'indemnité reste insuffisant et le manque de cadrage des heures de coordination et de synthèse laisse libre cours aux abus (plus de deux heures hebdomadaires, une heure quotidienne...). Le SNUEP-FSU le dénonce et revendique une indemnité annuelle égale à 2 500 €.

L'indemnité pour fonction de professeur-e principal-e (ISOE part variable) est un droit, y compris pour les PLP exerçant en SEGPA. Depuis 2020, cette indemnité est automatique pour les collègues de 3^e mais pour les 4^e SEGPA, certains rectorats refusaient de la verser. Les actions répétées du SNUEP-FSU ont finalement contraint le ministère à donner comme consigne aux rectorats, depuis 2023, de verser automatiquement l'indemnité aux professeurs principaux de 4^e et 3^e SEGPA. ■

1. Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

AESH : quoi de neuf ?

Les conditions de travail, la précarité et le peu de reconnaissance dont ils et elles font l'objet amènent nombre d'AESH à démissionner : actuellement, moins d'un-e élève sur deux est accompagné-e.

Si la fusion des AESH et AED en ARE¹ a finalement été abandonnée, la perspective de la généralisation des PAS (Pôles d'appui à la scolarité) d'ici 2027 n'est pas davantage réjouissante : l'accompagnement pourra être défini avant même la décision MDPH, soumettant les personnels à une flexibilité toujours plus grande.

À partir de cette rentrée, l'État prend en charge financière l'accompagnement des élèves sur le temps méridien, ce qui permet de supprimer les multiples contrats avec les collectivités. Même si

cela peut augmenter le temps de travail hebdomadaire des AESH jusqu'à 8 h, le temps complet demeure toujours inaccessible. Le SNUEP-FSU rappelle en outre que cela doit rester du volontariat et que l'accompagnant-e doit pouvoir bénéficier de sa pause méridienne.

Enfin, le ministère annonce une concertation sur les parcours professionnels afin d'envisager une VAE pour accéder à un nouveau métier d'éducateur-trice spécialisé-e au sein de l'Éducation nationale. Le SNUEP-FSU craint un système à 2 vitesses, entre celles et ceux qui accèderaient à ce nouveau métier... et les autres. Il exige toujours un corps d'AESH de catégorie B. ■

1. Accompagnant-es à la réussite éducative

LE SAVIEZ-VOUS ?

Quelle est la part d'ESH en lycée professionnel ?

LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP REPRÉSENTENT 9,7 % DES JEUNES SCOLARISÉ-ES EN LP, ALORS QU'ILS NE SONT QUE 0,9 % EN LGT ET 5,4 % EN COLLÈGE. POURTANT, LE MINISTÈRE DIT ÉVITER LES « EFFETS DE FILIÈRE » !

FORMATION À L'ASH

CAPPEI : accès difficile et formation réduite

Depuis la rentrée 2017, le CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Éducation Inclusive) a remplacé le 2 CASH dans le second degré. Les réformes successives ont considérablement réduit le temps de formation pour obtenir le CAPPEI (300 heures obligatoires désormais contre 400 heures auparavant). En ce qui concerne l'organisation de la formation, elle est souvent défavorable aux PLP. Si, dans le 1^{er} degré, le système permet aux collègues en formation d'être remplacé-es, il en va différemment dans le 2^d degré où la plupart des chef-fes d'établissement sont frileux à l'idée de laisser partir un personnel 12 semaines en formation.

Depuis 2021, le développement du CAPPEI via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) s'est accéléré. Cette évolution



© Marie-Caroline Guérin

présente un avantage financier pour les rectorats : elle réduit les coûts liés à la formation continue, en permettant aux enseignant-es de valider leurs compétences par l'expérience plutôt que par des formations. La formation théorique est dans ce cas insuffisante pour affronter les besoins spécifiques de l'enseignement adapté. ■

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION SUR LES MOBILITÉS

MUTATIONS : UNE VICTOIRE SYNDICALE

En juillet, le SNUEP et la FSU s'étaient fortement opposés aux nouveautés souhaitées par le ministère pour le mouvement. La pression syndicale a permis de supprimer certaines des modifications qui visaient à le dégrader.

Les arbitrages rendus en septembre ne tenaient que très peu compte des demandes faites par les organisations syndicales. Aussi, le SNUEP et la FSU ont amendé le texte présenté en CSA¹ ministériel afin d'obtenir la suppression d'articles rognant les droits des collègues. C'est ainsi que la promesse d'embauche au 1^{er} septembre est réintégrée dans les lignes directrices de gestion et que la limite d'âge de 20 ans pour un-e enfant handicapé-e est supprimée. Il reste encore des modifications à apporter, notamment l'abandon de l'obligation de déclaration d'impôt commune pour les collègues pacsé-es. Les syndicats de la FSU revendiquent toujours l'augmentation des points pour ancienneté de poste, le déplafonnement des bonifications pour vœu préférentiel et séparation de conjoint-es, le retour des bonifications parent isolé et les points de TZR entre autres.

Le SNUEP-FSU a rappelé son opposition au mouvement PoP qui se fait dans la plus grande opacité sans que le ministère soit capable de définir la notion de poste à profil. On constate des aberrations dans les intitulés des postes sans profil identifié, et surtout une explosion de ces postes qui ont augmenté pour les PLP de 158 % entre 2023 et 2024. Ils sont parfois proposés dans des académies attractives, bloquant ainsi le mouvement des autres collègues. Les PoP sclérosent le mouvement et rendent les mutations des PLP de plus en plus compliquées, même avec des priorités légales.

Le SNUEP-FSU a des propositions pour modifier le barème de façon à fluidifier le mouvement général et celui des PLP en particulier. ■

Pascal MICHELON

1. Comité social d'administration



CONTESTER SON AVIS FINAL DE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Les avis finaux des rendez-vous de carrière sont tombés fin septembre ou début octobre selon les académies. Vous avez peut-être fait un recours gracieux auprès de votre rectorat pour contester cet avis et le faire évoluer. Vous aviez un mois pour cela. À partir du dépôt de votre demande de recours gracieux, le rectorat a le même délai pour y répondre. Une absence de réponse vaut refus.

Dans le cas d'une absence de réponse au bout de 30 jours, ou d'une réponse négative, vous avez à nouveau un mois pour saisir la CAPA second degré qui siègera et statuera sur votre demande de recours. N'hésitez pas à contacter les commissaires paritaires académiques du SNUEP de votre académie. Ces dernier-es pourront vous accompagner dans cette démarche et défendre votre situation en CAPA. ■

Frédéric ALLÈGRE

INDEMNITÉ VOIE PRO

Allouée aux enseignant-es assurant au moins 6 h de service hebdomadaire d'enseignement dans les classes de 1^{re} et T^{le} bac pro et dans les classes de CAP, cette prime s'élève à 400 € annuel (33,33 € mensuel).

Pour sa mise en paiement, la direction doit remonter les noms des collègues concerné-es.

En cas de doute, demandez si votre nom est bien saisi ; il n'y a pas de date limite, mais le plus tôt sera le mieux ! ■

Muriel BILLAUX

CLASSEMENT : UN DOSSIER IMPÉRATIF

Le classement des stagiaires est une étape incontournable lors de l'entrée dans le métier. Il faut déposer votre dossier auprès du rectorat : doivent y figurer, avec la quotité précise, vos états de service en tant que contractuel-le, AED, AESH, ainsi que les éventuels contrats dans le secteur privé. Il faut effectuer rapidement les démarches afin que votre échelon puisse être pris en compte au plus tard en janvier dans le barème du mouvement inter. En cas de problème, contactez votre section académique du SNUEP-FSU. ■

Pascal MICHELON

INTER 2025 : LE SNUEP-FSU AVEC VOUS !

Vous allez ou êtes déjà en train de faire vos vœux pour le mouvement interacadémique 2025, que vous participiez au mouvement spécifique, PoP ou général. Vous avez des questions concernant vos vœux, les règles du mouvement, les pièces à fournir ? N'hésitez pas à contacter les militant-es du SNUEP-FSU de votre académie ou contactez directement nos commissaires paritaires nationaux sur capn@snupe.fr, qui pourront vous accompagner. ■

Frédéric ALLÈGRE

LE FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE FAIT DÉBAT

Alors que l'apprentissage continue à se développer, dopé par des milliards d'euros d'argent public, et dans un contexte de contrainte budgétaire, certaines voix s'élèvent pour diminuer son financement sans pour autant remettre en cause les fondements d'un système qui a largement montré ses limites.



© Martial Roux

L'augmentation du nombre d'apprenti-es depuis 2018, surtout dans l'enseignement supérieur, a entraîné une hausse des dépenses publiques. Cependant, après plusieurs années de croissance à deux chiffres, l'apprentissage entame une phase de décélération. Au 31/12/23, le nombre d'apprenti-es en France s'élevait à 1 021 500, soit une augmentation de 7,1 % par rapport à 2022 (DEPP). Près d'un-e sur 15 est accueilli-e dans un EPLE. Au total, ils et elles sont 40 % à suivre des formations du secondaire, de niveau inférieur ou égal au baccalauréat (soit 377 300 apprenti-es). En 10 ans, le nombre d'apprenti-es de 18 ans et moins a augmenté de plus de 91 000, passant de 164 934 en 2012 à 256 130 en 2022 (cf. DARES).

UN « MODÈLE » RUINEUX

Les aides à l'embauche ont créé des « effets d'aubaine » pour les employeurs et ont plongé France Compétences dans un déficit chronique, malgré les aides répétées de l'État. En 2023, plus de 10 milliards d'euros d'argent public ont été injectés dans ce système de formation pour en faire « le modèle » de la formation professionnelle. Pourtant, il n'a jamais démontré son efficacité ni en matière

d'insertion professionnelle, ni sur le plan de la qualité de la formation dispensée. Il permet surtout aux entreprises de disposer d'une main-d'œuvre bon marché, et même parfois gratuite. Il répond à leurs attentes, car il permet d'abaïsser le « coût » du travail, d'adapter à peu de frais la formation au poste de travail et de réduire les coûts de recrutement. Un rapport récent de l'IGAS¹ et de l'IGF¹ reprend en partie les propositions de la Cour des comptes et propose 1,5 milliard d'euros d'économies sur l'apprentissage d'ici à 2025. Il recommande une répartition plus équilibrée des coûts entre l'État, les entreprises et les branches

professionnelles. Il suggère aussi de réduire certaines aides pour les niveaux supérieurs, de moduler les aides en fonction des qualifications et de la taille des entreprises, ainsi que de soumettre la rémunération des apprenti-es à l'impôt sur le revenu.

UNE TRAPPE À PRÉCARITÉ

Les effets du développement de l'apprentissage sur le marché du travail ne sont pas encore bien connus, mais des économistes s'y intéressent. Certaines tendances, déjà présentes, s'amplifient : précarisation de la jeunesse (28,4 % des jeunes de moins de 26 ans en emploi sont en contrat d'apprentissage), entrée plus tardive dans un premier emploi en CDD ou CDI, baisse de la productivité, doublement du nombre d'indemnités des demandeurs d'emploi sortant d'apprentissage².

Pour le SNUEP-FSU, il ne faut pas se contenter d'un simple coup de rabot, mais supprimer complètement les aides aux entreprises pour l'embauche d'apprenti-es. ■

Jérôme DAMMEREY

1. Inspection générale des affaires sociales / des finances

2. <https://www.unedic.org/publications/apprentissage-et-assurance-chomage-elements-de-suivi>

LE BAC PRO : PARCOURS À LA CARTE ET VIE SCOLAIRE

Le parcours différencié éclate le groupe classe, réduit la présence des élèves au lycée, tout comme leur formation de citoyen-nes éclairé-es. Les CPE pourront difficilement, sans élèves, travailler sur la démocratie par le débat et l'échange, éléments essentiels pour que les jeunes accèdent à l'émancipation et s'approprient les principes de neutralité et de laïcité. Difficile aussi d'assurer un suivi des élèves et de comprendre leurs difficultés. Le cœur du métier de CPE est mis à mal. Ce sont les jeunes ayant le plus besoin d'encadrement et d'aides diverses qui seront sorti-es des établissements le plus tôt. Cette organisation creusera encore les inégalités scolaires, sociales et territoriales. ■

Franck FERAS

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

LES CARENCES DE L'INCLUSION SCOLAIRE

Un rapport de la Cour des comptes souligne une augmentation du nombre d'élèves en situation de handicap, mais critique des insuffisances majeures : accessibilité, formation des enseignant-es et dépendance aux AESH.

Dans la partie qu'il consacre aux lycées professionnels, ce rapport met même en lumière des insuffisances préoccupantes. Si la loi impose l'inclusion des élèves en situation de handicap, la Cour des comptes constate que la mise en œuvre est loin d'en être facile dans ces établissements. Les lycées professionnels, confrontés à des contraintes spécifiques liées aux formations techniques, manquent souvent de moyens adaptés. Les ateliers, par exemple, ne sont pas toujours équipés pour accueillir des élèves avec des besoins particuliers, ce qui restreint leur accès à certaines formations qualifiantes.

Le recours aux AESH, bien qu'essentiel, montre ses limites dans ces environnements complexes. Leur formation, insuffisante et souvent inadaptée aux enseignements professionnels, conduit à une inclusion parfois superficielle. En outre, la surcharge des enseignant-es,

qui doivent à la fois répondre aux exigences techniques et gérer l'inclusion, provoque un épuisement professionnel. En résumé, le rapport souligne un décalage entre les objectifs d'inclusion et la réalité sur le terrain. La politique actuelle, si elle a permis des progrès

quantitatifs, reste insuffisante en termes de qualité et d'efficacité dans les lycées professionnels.

Pour corriger cela, la Cour des comptes recommande une meilleure coordination entre les acteurs et un rééquilibrage entre

aides humaines et moyens matériels, pour garantir un environnement scolaire réellement inclusif, permettant aux élèves handicapé-es de suivre un parcours scolaire plus stable et abouti. Le SNUEP-FSU s'inquiète des carences que ce rapport révèle et partage les critiques émises sur les conditions de travail et la qualité de l'inclusion. ■

Armelle DAHMOUL PREVOST

« EN RÉSUMÉ, LE RAPPORT SOULIGNE UN DÉCALAGE ENTRE LES OBJECTIFS D'INCLUSION ET LA RÉALITÉ SUR LE TERRAIN. »



UNE DIRECTIVE INAPPLICABLE L'AUTORÉGULATION

Dans le BO n° 34 du 12/09/24, des directives ministérielles pour les responsables des ARS¹ et des rectorats portent sur le déploiement de l'autorégulation en milieu scolaire. Cette initiative, intégrée à la stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement (TND), cible l'inclusion des élèves atteint-es de troubles comme l'autisme, le TDAH

et les dys, avec une extension aux collèges et lycées.

En LP, l'autorégulation pose des défis importants, notamment si elle s'y déploie sans réels moyens ni formation. Elle expose les élèves aux risques du décrochage. Pour les enseignant-es, suivre individuellement chaque élève tout en garantissant les apprentissages collectifs ne peut que générer une surcharge de travail et une pression accrue, sources de désarroi et d'épuisement. ■

Armelle DAHMOUL PREVOST

L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS PERFUSION PUBLIQUE

Selon un article paru dans Mediapart, les 13 Régions métropolitaines ont versé, entre 2016 et 2023, plus de 1,2 milliard d'euros de subventions facultatives aux lycées privés. Ces chiffres interrogent, vu les difficultés financières importantes de ces mêmes Régions. Au-delà du constat d'une sur-dotation de leurs DHG, il est inacceptable que des fonds publics soient alloués en dehors des obligations légales à des établissements privés qui, de surcroît, ne participent que très peu aux objectifs de mixité sociale ou d'inclusion et sont, au contraire, vecteurs de ségrégation, voire de séparatisme scolaire. Rappelons que les établissements publics, eux, accueillent les élèves sans distinction, assument les problèmes posés par les difficultés sociales des familles et par les missions supplémentaires, notamment d'inclusion. Cet argent pourrait servir à mettre en place des projets permettant par exemple d'améliorer l'accueil de ces élèves ou favoriser les projets culturels dans les LP. Enfin, alors que le privé ajoute aux financements de l'État et des collectivités l'apport financier des familles ainsi que d'autres structures, il est absolument nécessaire de rééquilibrer les financements public/privé. Le secteur privé est renforcé, rendu attractif pour certaines familles, et cela crée des inégalités supplémentaires dans notre système éducatif. Le SNUEP-FSU exige donc, avec la plus grande fermeté, une transparence totale sur l'ensemble des financements dont les établissements scolaires privés bénéficient directement ou indirectement. Nous demandons également une remise à plat de ces financements afin de les ramener dans un premier temps au minimum légal, en espérant les supprimer un jour complètement. ■

Christophe TRISTAN

1. Agences régionales de santé

LE 25 NOVEMBRE, MOBILISONS-NOUS CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le 25 novembre, journée internationale pour l'éradication des violences faites aux femmes, est l'occasion pour les organisations syndicales, associatives et politiques de dresser un état des lieux, de se mobiliser pour la paix, l'égalité, la justice et la démocratie, afin de revendiquer de nouveaux droits.



© Marie-Caroline Guérin

« DES MOUVEMENTS ULTRA-LIBÉRAUX ET CERTAINES ASSOCIATIONS RÉGLEMENTARISTES TENTENT D'IMPOSER PARTOUT LA DÉPÉNALISATION DU PROXÉNÉTISME. NÉANMOINS, LA VIGILANCE DÉTERMINÉE DES FÉMINISTES EN EUROPE ET EN FRANCE VIENT DE GAGNER UN NOUVEAU COMBAT EN BATTANT EN BRÈCHE UN DE LEURS RAPPORTS AU CONSEIL DE L'EUROPE ! »

Alors que les conflits armés se multiplient et que les femmes sont toujours plus fortement touchées, parce que le viol est une arme de guerre, parce que leur accès aux soins et à l'école est entravé voire impossible dans les pays en guerre, le SNUEP avec la FSU œuvreront toujours pour une paix juste et durable dans le monde. En cette année 2024, le SNUEP-FSU exprime toute sa solidarité envers les Palestiniennes et Libanaises qui subissent de plein fouet les attaques meurtrières du gouverne-

ment d'extrême droite de Netanyahu mais aussi envers les Israéliennes qui luttent en leur pays et ailleurs contre cette guerre d'extermination ignoble. Soutien également aux Ukrainiennes victimes d'une guerre d'occupation et aux femmes Russes qui la condamnent. Soutien aux Afghanes interdites des libertés les plus fondamentales par des lois iniques imposant un apartheid de genre. Enfin, soutien aux femmes du monde entier qui se soulèvent pour l'égalité et la liberté.

IMPORTANCE DE L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Un projet de programme, qui reposerait sur la PSE et l'EMC, prévoit la mise en œuvre de l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité. Il aborde les violences sexistes et sexuelles qui peuvent concerner les PFMP. Tou-tes les PLP doivent être impliqués dans sa mise en œuvre. Il est par ailleurs regrettable que ce programme aborde peu le respect des LGBTQIA+. Construire des réponses éducatives et pédagogiques pour prévenir et lutter contre les LGBTIphobies, les VSS, et guider les élèves vers l'égalité filles / garçons, tout cela requiert une action concertée et financée sur le long terme. C'est pourquoi il est impératif de former efficacement les enseignant-es des LP avec le soutien d'intervenant-es agréé-es dans une approche pluriprofessionnelle. ■

Séverine BRELOT

METTRE FIN À LA CULTURE DU VIOL

Les raisons de nous mobiliser pour les femmes à travers le monde et en France sont nombreuses. L'affaire terrible du procès de Gisèle Pelicot, dont nous saluons la dignité et le courage, démontre aussi toute l'urgence de lutter contre une société marquée par la culture du viol. Les enquêtes révèlent que les plaintes pour viols et tentatives de viols ont augmenté de 6 % en 2023 et dans neuf cas sur dix les victimes connaissent leur agresseur. Pourtant 94 % des plaintes sont classées sans suite. Ce procès révèle l'ampleur du fléau des violences sexistes et sexuelles, le silence coupable de celles et ceux qui ont connaissance des faits mais aussi la culture du viol à l'œuvre dans de nombreux champs de la société. Il démontre aussi et surtout le manque criant de moyens dédiés à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Notre pays doit se doter d'une loi-cadre contre les violences sexistes avec des services publics renforcés pour une prise en charge globale. Le service public hospitalier doit pouvoir prendre en charge parfaitement les victimes et obtenir, en particulier, les moyens nécessaires pour identifier rapidement les victimes de soumission chimique. Des personnels de santé et sociaux doivent être recrutés en nombre suffisant et les 3 sessions obligatoires d'éducation à la vie sexuelle et affective réellement mises en œuvre à tous les niveaux de la scolarité.

LUTTER SUR TOUS LES FRONTS

Le nouveau gouvernement doit prendre ses responsabilités et flécher au moins 3 milliards vers ce combat. Il est hors de question que la lutte contre les violences faites aux femmes soit sacrifiée sur l'autel de l'austérité.

Le SNUEP avec la FSU mène ces combats à tous les niveaux : dans les mobilisations en solidarité avec les femmes de tous les pays qui se soulèvent pour leurs droits, face au ministère où nous avons obtenu un dispositif de recueil et d'écoute – qui nécessite encore des moyens pour être efficace –, mais aussi en interne dans notre fédération où une cellule de veille peut être saisie par les victimes. Soyons nombreuses et nombreux dans les mobilisations à venir, en particulier le 25 novembre 2024. ■

Sigrid GÉRARDIN



DISPOSITIF DE RECUEILLEMENT ET D'ÉCOUTE

La détermination des militantes de la FSU a permis d'arracher un dispositif de recueillement et d'écoute de la parole des victimes et des témoins de violences sexistes et sexuelles dans notre ministère. Ce dispositif, qui nécessite encore des combats pour l'améliorer sur le terrain, peut être saisi par toutes et tous les agent-es de manière anonyme ou pas. Les modalités de saisine figurent sur les sites des rectorats. Contactez les équipes du SNUEP et de la FSU en cas de difficulté. ■

Sigrid GÉRARDIN

« EN FRANCE, LES ORGANISATIONS FÉMINISTES, SYNDICALES ET POLITIQUES ONT GAGNÉ LA CONSTITUTIONNALISATION DE L'IVG QUI RENFORCE SON CADRE JURIDIQUE. LE COMBAT DOIT CONTINUER POUR TOUTES LES FEMMES EUROPÉENNES : IL FAUT MAINTENANT L'INSCRIRE DANS LA CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX. »

Sigrid GÉRARDIN

Une cellule d'écoute interne à la FSU pour les victimes de militants

Parce que nous savons qu'une organisation syndicale n'est pas étanche aux problèmes de société et en particulier au sexisme et aux violences faites aux femmes, la FSU s'est dotée d'une cellule de veille et d'un protocole rigoureux pour traiter les violences sexistes et sexuelles en interne. Cette cellule peut être saisie en suivant ce lien : <https://fsu.fr/category/les-secteurs/la-f-s-u/cellule-de-veille/> ■

Sigrid GÉRARDIN

RENDRE LEUR VOIX AUX AFGHANES

Fin août, les talibans ont trouvé un nouveau moyen d'oppression et d'invisibilisation des femmes afghanes. Une loi, interprétation ultra-rigoureuse de la charia, entend contrôler davantage leur vie sociale et privée : elles sont tenues de se couvrir entièrement le corps et le visage et de se taire en public. Cette loi organise la disparition des femmes de l'espace public et particulièrement les activistes qui avaient encore la force et les moyens de s'organiser pour résister sur place aux talibans. C'est un apartheid de genre. Face à cet obscurantisme et à cette violence que subissent les femmes, nous devons leur donner notre voix.

Exigeons de la France qu'elle applique la décision de la Cour de justice de l'UE : les femmes peuvent prétendre au statut de réfugiées « si dans leur pays d'origine elles sont exposées, en raison de leur sexe, à des violences physiques ou mentales, y compris des violences sexuelles et domestiques ».

La France doit accorder plus rapidement et davantage de visas aux femmes afghanes. C'est par son silence et son inaction que la communauté internationale se rend complice des talibans : le 25 novembre, donnons notre voix pour les femmes afghanes ! ■

Emmanuelle CAZACH



© Marie-Caroline Guérin

On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien. Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner. C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF. **Alors pourquoi pas vous ?**



assureur militant